



Déclaration Liminaire CTL du 13 mars 2018

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mme la Responsable du Pôle Etat Stratégie et Ressources, Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe de Direction

Solidaires Finances Publiques Pas-de-Calais est présent aujourd'hui pour vous soumettre des questions simples qui méritent des réponses simples :

- fonctionnement du SIP de St Omer : des statistiques chiffrées élogieuses cachent parfois des conditions de vie au travail désastreuses (**simple**) ;
- création de caisses référentes pour le dégagement de fonds des comptables de proximité : représenter l'Etat au quotidien relève du devoir d'un fonctionnaire certes, mais veiller à notre sécurité relève de la vôtre (**basique**) ;
- point d'étape sur les permanences : créées suite à vos restructurations certaines démontrent l'utilité d'un maillage territorial de proximité (**simple**) ;
- budget - opérations immobilières bilan 2017 et prévisions 2018 : la suppression de l'emploi public n'est ni gage d'économie ni de qualité (**basique**).

Cette liminaire sera courte pour laisser rapidement place à une journée qui risque d'être longue.

Car vous souhaitez, après un CTL déjà chargé en sujets, discuter, officiellement, avec nous, représentants des personnels, des futures règles de gestion qui, à titre de préfiguration, s'imposeront à nous dès 2019 !

Néanmoins, et avant que les débats ne débutent, nous avons quelques points à éclaircir :

- comment pouvez-vous considérer que le point relatif à la création des caisses référentes n'a aucun lien avec l'organisation et le fonctionnement des services ?
- du point relatif au budget et à l'ordre du jour de cette instance peut-on en déduire que la DGFIP est « sous réserve » ?
- Etude, mise en place, point d'étape et enfin bilan nous semblait une chronologie établie, doit-on revoir notre position sur ce principe ?

Question diverse dans la liminaire, Solidaires Finances Publiques 62 innove peut être. Mais au moins vous pourrez lui consacrer le temps de réponse qu'elle mérite. Nous apprenons, de la voix chancelante de son Président, la fermeture de la cantine de Lillers au 30 juin 2018, soit disant au programme (pour validation) d'une instance nationale qui doit se tenir ce jour. Quelle annonce étonnante 2 mois quasiment après un CDAS dédié à la restauration collective et durant lequel, face à nos inquiétudes formulées, aucune fermeture ne semblait envisagée !

Solidaires Finances Publiques 62, pour la meilleure information possible, souhaite connaître l'instance nationale en cours aujourd'hui qui devrait entériner cette décision. Qui sait nos représentants nationaux y siègent peut être...

Par respect pour un Président, qui a depuis des années, géré de main de maître cette association, épaulé par une équipe volontaire et dévouée, appliquant sans faille les règles imposées par le Secrétariat Général malgré des difficultés croissantes et ce afin de permettre à ses collègues de bénéficier de conditions de travail optimales, faites appliquer dès aujourd'hui la réglementation propre à la restauration collective partout sur le département. Que l'harmonisation tarifaire soit appliquée pleinement, que la subvention interministérielle soit accordée selon les principes émis par le Secrétariat Général, que des solutions de restauration convenable soient offertes aux agents de la DDFiP du Pas-de-Calais, et que les associations de gestion de nos cantines aient les moyens, humains et budgétaires de fonctionner.

La restauration des agents relève des conditions de vie au travail et est un véritable enjeu de santé publique que vous devez garantir à vos agents.

Seul point qui nous rassure, peut-être, car la confiance en l'avenir n'est plus de mise à la DGFIP, l'étude pour la réfection des façades et des menuiseries extérieures de Lillers n'est pas « sous réserve » même si ce n'est qu'une étude. L'avenir du CDFiP de Lillers, malgré la fermeture (à priori entérinée) de sa cantine, ne présume (peut être) pas d'un avenir incertain.

Enfin, puisque vous dites écouter vos agents et entendre leurs souffrances (certes avec une amplitude souvent différente de la nôtre) obtenez une médecine de prévention de proximité, digne des missions qui lui sont dévolues et capables de gérer autant l'urgence que les demandes plus « classiques ».

**Le courage c'est de rechercher la vérité et de la dire
Alors maintenant, Monsieur le Président, à vous la parole...**

Vos élu.e.s **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine PAYEN, Delphine FACON, Sandrine BUQUET

Philippe COLIN, Laurence MOUTIN-LUYAT

Catherine VERDAUX (experte)

